

REGLEMENT & INFORMATIONS

Préambule

La **Gigawatt** est une épreuve pédestre qui suit le parcours de l'électricité entre l'aménagement hydroélectrique de Yaté et le site des Bois du Sud à Ouénarou.

Elle est proposée par Enercal qui en a confié son organisation et sa direction de course à Challenge Organisation.

Dans ce cadre, Challenge Organisation a défini le présent règlement qu'il fait appliquer.

1/ PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

La 28ème édition de la **Gigawatt** se déroulera le dimanche 31 juillet 2022.

4 distances de courses sont proposées : 3 km, 10 km, 20 km et 30 km.

Chacune répond aux principes suivants :

- Le départ est donné pour tous sur le barrage de Yaté.
Heure de convocation au barrage : 7h. Cf. *article 5/accès et navettes*
Horaires de départ :
 - Départ des 3km = 7h45
 - Départ des 30km = 7h50
 - Départ des 20km = 7h55
 - Départ des 10km = 8h00
- La course se court par **équipe de 2** personnes : hommes, femmes ou mixte
- L'arrivée de chaque course se fait à 4 endroits différents selon la distance parcourue.
Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de la Gigawatt (<http://www.gigawatt.nc>) et celui de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>).
- La course est chronométrée et classée (certificat médical ou licence obligatoire).
Cf. article 2 / paragraphe 2.3 - Conditions médicales
Les parcours de 3 km et de 10 km sont accessibles en mode découverte (non-chronométrée, non-classée) sans certificat ou licence.
- La course se fait dans le respect de l'environnement.

2/ REGLES DE COURSE & CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 - Âge de participation

Pour participer à chaque course, les concurrents doivent répondre aux critères d'âge définis par la ligue française d'athlétisme établis en fonction de la distance et du dénivelé

de chaque parcours :

- **Gigajeunes 3km** : les concurrents doivent être nés entre 2007 et 2010 (autorisation parentale obligatoire)
- **3km découverte** : les concurrents doivent être nés en 2010 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **10 km (découverte et classée)** : les concurrents doivent être nés en 2006 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **20 km** : les concurrents doivent être nés en 2004 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **30 km** : les concurrents doivent être nés en 2002 ou avant.

2.2 Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

2.3 Conditions médicales

Les conditions durant le trail peuvent être difficiles (vent, froid, chaleur, pluie, galets glissants...). Des conditions physiques adaptées sont nécessaires pour participer aux 3km et 10km et un bon entraînement est indispensable pour participer aux parcours de 20km et 30 km (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 3 ; 10 ; 20 ou 30 km, en montagne.

La participation à une course chronométrée et classée de la Gigawatt est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- ✓ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ✓ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

- ✓ ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Vous devez fournir le certificat médical ou la licence sur le site d'inscription en ligne (www.gigawatt.nc) avant le mercredi 27 juillet 2022 à 23h59. Vous pouvez vous inscrire puis télécharger votre certificat médical ultérieurement tout en respectant la date limite mentionnée ci-dessus.

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement.

Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide avant le mercredi 27 juillet, vous ne pourrez pas faire la course sur les parcours 20km et 30km ou ne serez ni chronométré ni classé sur les parcours 10km et 3km Gigajeunes.

2.4 Femmes enceintes

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisées à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

2.5 Handisport

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes handisports debout et pouvant courir, sur présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied en compétition de type trail, à télécharger au moment de l'inscription.

Nous vous recommandons soit le parcours plat de 3km soit le parcours de 10km, qui sont beaucoup moins accidentés.

Les personnes malvoyantes doivent être accompagnées par un guide (participation gratuite pour le guide). Il n'y aura pas de classement dédié mais des tarifs spéciaux sont mis en place (3000F au lieu de 3500F). Pour en bénéficier, contactez le 25 35 11 ou écrivez à contact@challenge-org.nc.

2.6 Balisage et respect du parcours

Le parcours se réalise sur un itinéraire entièrement balisé. Il est **OBLIGATOIRE** de suivre le balisage.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Si vous vous éloignez volontairement du chemin balisé vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours qui empruntent la voie publique, vous devrez vous conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et vous serez seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

2.7 Matériel obligatoire

Les concurrents inscrits sur les 4 parcours chronométrés et les 2 parcours découvertes devront impérativement :

- **Porter des chaussures fermées**
- **Avoir de l'eau - 1,5 litres d'eau minimum sur les parcours de 10, 20 ou 30 km**

2.8 Sécurité et assistance médicale

> **Les postes de secours**, implantés aux arrivées, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

> **Les secouristes** sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

En faisant appel à un médecin ou un secouriste vous vous soumettez de ce fait à son autorité et vous vous engagez à accepter ses décisions.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés seront mis en œuvre, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est de votre ressort de constituer et présenter un dossier à votre assurance personnelle dans le délai imparti.

Pour faire appel aux secours, vous pouvez :

- vous présenter au **poste de contrôle** le plus proche,
- appeler le **numéro d'urgence (97.34.88)** figurant sur votre dossard ;
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne.

Vous avez l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

2.9 Postes de contrôle (PC) et points de ravitaillement

Un contrôle de dossard peut être effectué à tout poste de contrôle.

De l'eau est disponible à chaque PC, sauf au PC4.

Liste sur www.gigawatt.nc

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux points de ravitaillement :

les points de ravitaillements proposeront de l'eau, des boissons hygiéniques et des fruits.

Liste sur www.gigawatt.nc

IMPORTANT : Afin de préserver l'environnement et limiter les déchets sur la Gigawatt, chaque participant devra être muni d'un gobelet individuel lors de la course ou à défaut d'une gourde qui pourra être remplie aux ravitaillements. **Aucun gobelet ne sera remis à l'inscription, ni disponible sur les points de ravitaillement.**

Des **bacs de tri des déchets** sont mis en place aux arrivées et sur les points de ravitaillement, merci de respecter l'usage de chaque bac lorsque vous jetterez vos déchets.

2.10 Classement

Vous ne pourrez être classés et récompensés qu'après franchissement de la ligne d'arrivée des deux membres de l'équipe **en même temps** et sur la distance à laquelle vous vous êtes inscrits, mais, vous pouvez toujours continuer...pour le fun !

Heure limite de passage : pour des raisons de sécurité, les heures limite de passage suivantes ont été fixées :

- **Participants au 20 km : heure limite de passage aux 10 km : 10h00**
- **Participants au 30km : heure limite de passage aux 10 km : 10h00
aux 20 km : 12h00.**

2.11 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, **vous ne devez pas « abandonner » ailleurs que sur un poste de contrôle.** Vous devez alors prévenir le responsable de poste, qui vous indiquera comment retourner à votre zone d'arrivée en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

3/ DROITS D'INSCRIPTION

3.1 - Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.gigawatt.nc (règlement par carte bancaire) ou au magasin Terre de running situé à Nouméa au quartier latin (règlement par chèques ou espèces uniquement)

Date limite d'inscription : mercredi 27 juillet à 23h59.

3.2 - Tarifs

Tarif pour les 3 km / Gigajeunes : **2 500 F** /pers

Tarif pour les 10, 20 ou 30 km : **3 500 F** /pers

Tarif réduit Comité d'Entreprise (à partir de 5 équipes, uniquement par mail) : **3 000 F**/pers

Les tarifs comprennent :

- L'inscription à la course
- Le transport en navette du parking d'arrivée de la course choisie au départ
- Une boisson à l'arrivée
- Un tee-shirt à l'effigie de la Gigawatt à l'arrivée

3.3 - Conditions

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition ou une licence d'athlétisme (sauf pour la formule découverte, non classée, sur les parcours de 3km et 10km) Cf. paragraphe 2.3.
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription doit se faire en une seule fois pour l'équipe.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque le participant a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

En vous inscrivant, vous attestez sur l'honneur que les informations nominatives fournies sont exactes. En cas de fausses informations, vous serez seul responsable des conséquences qui pourraient en découler.

3.4 - Assurance

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident.

3.5 Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis sur les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

3.6 – Modification / Remboursement

Vous avez la possibilité d'annuler votre participation. Pour cela, envoyez un mail à l'adresse contact@challenge-org.nc. La carte bancaire utilisée pour la transaction sera directement recreditée (exceptés les frais de gestion d'annulation à hauteur de 7% du prix de l'inscription HT).

ATTENTION : Ces procédures sont valables uniquement avant la clôture des inscriptions (le mercredi 27 juillet à 23h59). Passé ce délai, et quelles qu'en soient les raisons, les demandes de report et de remboursement ne seront plus traitées.

Toutefois, il est possible de **remplacer un absent jusqu'au vendredi 29 juillet au soir**. La demande doit se faire uniquement par email (contact@challenge-org.nc) en transmettant le titre de paiement de la personne à remplacer.

AUCUN REMPLACEMENT NE SERA ACCEPTÉ PASSÉ CE DÉLAI ET LE JOUR DE LA COURSE.

4/ DOSSARDS

4.1 Récupération

Vous devez **IMPERATIVEMENT** récupérer vos dossards avant de vous rendre au départ. Pour cela, rendez-vous au siège d'ENERCAL, 87 av du General De Gaulle, à l'Orphelinat, un des jours suivants :

- Jeudi 28 juillet : de 15h à 18h
- Vendredi 29 juillet : de 8h à 18h
- Samedi 30 juillet : de 8h à 11h

Le retrait se fera obligatoirement **pour le binôme** et non pas individuellement.

Le retrait par la famille ou des amis est autorisé avec une pièce d'identité d'un des participant.

4.2 Utilisation

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés sur la partie ventrale, au-dessus de tout vêtement, et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards sont équipés de 2 puces électroniques et serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique.

Pour être en bon état de marche, ils ne doivent donc en aucun cas être pliés.

Tout élément (sangle de Camelbak, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100^{ème} de seconde) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

5/ ACCES ET NAVETTES

Quel que soit le parcours sur lequel vous êtes inscrits, vous êtes convoqués au barrage de Yaté à 7h.

Depuis Nouméa, vous devez prendre la direction Mont Dore puis Yaté.

Vous avez alors deux options :

- Vous faire déposer au barrage (dépose-minute) – attention aucune circulation n'est possible entre l'entrée de la piste du barrage et l'entrée du site du barrage entre

7h45 et 8h45.

- **RECOMMANDE** : vous garer sur le parking d'arrivée de la course à laquelle vous êtes inscrits et utiliser les **navettes gratuites** qui vous conduiront au départ (barrage de Yaté).

Si vous êtes inscrits à la distance :

- 30km : vous devez garer votre véhicule aux **Bois du Sud** (1h15 depuis Nouméa)
- 20km : vous devez garer votre véhicule au **Marais KIKI** (1h30 depuis Nouméa)
- 10km : vous devez garer votre véhicule au **pont de la Madeleine** (1h45 de Nouméa)
- 3 KM (découverte et Gigajeunes) : vous devez garer votre véhicule au parking d'arrivée des 10km (pont de la Madeleine). A la fin de la course, une fois le dernier participant des 3km arrivé, une navette ramènera les participants à l'arrivée des 30km (Bois du Sud) où des personnes de l'organisation s'occuperont des enfants non-accompagnés. Les adultes accompagnant des enfants ont la possibilité de descendre du bus au parking de leur choix.

Les parkings seront indiqués par des panneaux et/ou par des bénévoles, merci de respecter les consignes qui vous seront données pour vous stationner.

**ATTENTION ! LES DERNIERES NAVETTES POUR LE BARRAGE PARTIRONT
À 6H30 DE TOUS LES PARKINGS DES ARRIVEES 10, 20 & 30KM**

6/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, ...), le raid sera annulé. Les inscriptions seront alors remboursées en totalité.

7/ REMISE DES PRIX ET DES RECOMPENSES

Chaque concurrent reçoit un T-shirt à l'arrivée de sa course (3, 10, 20 ou 30 km) sur présentation de son dossard et **dans la limite des tailles et stocks disponibles.**

Des récompenses sont offertes par Enercal aux :

- 3 premières équipes de chaque catégorie (femmes, hommes, mixte) minimales et benjamins de la Gigajeunes-3km
- 3 premières équipes de chaque catégorie (femmes, hommes, mixte) des parcours chronométrés 10, 20 et 30km

La remise des prix se fait sur le site des Bois du Sud, dès vérification des résultats, vers 13h, et ce même si les derniers coureurs sont encore en course.

8/ RESTAURATION

Des stands de restauration tenus par les associations de Yaté sont proposés sur le site des Bois du Sud.

9/ IMAGE

Par sa participation à la **Gigawatt** chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de la **Gigawatt** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation à la Gigawatt implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

RENSEIGNEMENTS :

Web : www.gigawatt.nc ou Facebook : La Gigawatt ENERCAL

Challenge Organisation : 3 impasse Uitoe - BP 9131- 98807 Nouméa - Tel : 25 35 11

Web: www.challenge-org.nc / email: contact@challenge-org.nc